



## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement Séance du 12 octobre 2023.

#### Présents :

M. ALGRAIN  
Mme CHEVY  
Mme FONVIELLE  
Mme GIGLIETTA  
Mme DUMOULIN  
Mr SBRIGLIO  
Mr GUTTERMANN  
M. MONTLOUIS  
M. LEROUX  
M. WATTANABE-VERMOREL  
M. FORT

#### Excusés :

Mme CORDEBARD  
M. BAYOU  
Mme DIABY  
Mme SOUILMI  
Mme LAFARGE-VILLAIN  
Mme LEONARD-GRANJEON  
Mme MERTANI  
Mme RIOUX  
Mme PERNOT

#### 1. Approbation du compte rendu du 12/10/2023

***Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.***

#### 2. Décision modificative pour le budget et la dotation d'investissement 2023

La Ville de Paris a délibéré en juin l'octroi d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 205.216 € suite à une erreur matérielle ayant conduit à une subvention initiale sous-évaluée.

En juillet, au titre de la reprise du collège Grange aux Belles, une subvention de fonctionnement a été accordée par le Conseil de Paris pour 67 374 €, pour permettre de verser les salaires aux 2 agents qui devaient intégrer les effectifs de la Caisse.

La section de fonctionnement est modifiée de +272.550 € en recettes et en dépenses

Le conseil de Paris de juillet a également accordé une subvention d'investissement dans le cadre du plan de sortie des plastiques et de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour un montant de 65.408 €, pour permettre notamment l'acquisition de plateaux compartimentés en inox .

Monsieur ALGRAIN précise que les plateaux inox ont été expérimentés au collège Louise Michel et à l'élémentaire Marseille.

Il souhaite étendre les plateaux inox à d'autres écoles, sous réserve d'expérimentation qui seront effectuées de manière échelonnée.

On mesure un poids porté en moins d'environ 1 kg par plateau, et une diminution de la consommation des produits lessiviels de 35%.

Monsieur LEROUX demande si la Caisse peut donner un coût pour la facture d'électricité.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que la projection porte le montant 2023 à 638 000 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### 3. Délibération sur les tarifs adultes

Suite à la reprise du collège Grange aux Belles, il est proposé de revoir les tarifs adultes afin de prendre en compte l'amendement porté par le Conseil de Paris pour les tarifs des AED et AESH des collèges repris en gestion par les Caisses des écoles.

Le tarif qui leur sera appliqué est de 2.50 euros celui du personnel enseignant variant selon les indices bruts de 4.22 à 5.60 euros

Mr GUTTERMANN relève une anomalie, à savoir qu'un agent qui travaille sur les écoles paye plus que celui qui y travaille ponctuellement.

Pour les collèges, Madame LILIENTELD-MAGRY présente la mise en place de l'alternative végétale lorsque de la viande ou du poisson sont servis, à compter du 6 novembre.

Un sondage sera fait la semaine précédant les congés et celle de la mise en place.

Il est précisé par ailleurs que les travaux qui devaient être faits dans le réfectoire Grange aux Belles ont été faits pour leur grande partie et qu'ils seront achevés au retour des vacances de la Toussaint.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### 4. Délibération portant actualisation du tableau des effectifs

Le tableau de effectifs est modifié suite à l'intégration du collège Grange aux Belles (grade du chef de cuisine, et création d'un poste complémentaire de 6heures).

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### 5. Délibération portant modification de l'avance faite par le régisseur

La délibération créant la régie d'avance et de recettes pour la Caisse des écoles, mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57 prévoyait un montant maximal d'avance de .000 € qui se révèle insuffisant à l'usage.

Le régisseur propose de la porter à 1.500 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### 6. Questions diverses

Madame LILIENFELD-MAGRY rappelle l'élection prochaine des membres élus du Conseil d'administration par les adhérents qui précèdera l'assemblée générale qui se tiendra le 27 novembre 2023.